



# **PAN au sein de la CPAV**

Edwige Dautzenberg

SF Versailles, 15-16 Avril 2005

# Historique

- 1952 : Premier accouchement « sans douleur »

Le Dr F. Lamaze introduit une méthode issue des études soviétiques sur les réflexes conditionnés et la physiologie nerveuse

L'accouchement représente un lien conditionné à la douleur (CF Littérature, Zola (Pot Bouille), Céline (Rigodon))

- 1975 PPO

- PAN et à la parentalité ...

# Législation (1)

- 1960 : 6 séances de PPO
- Puis, 8 séances
- Modification Octobre 2004 : 8 séances, 45 minutes minimum, 6 patientes maximum
  - \* Apporter une information aux futurs parents (grossesse, naissance, période périnatale, droits sociaux)
  - \* Effectuer un travail corporel
  - \* Responsabiliser les femmes et les futurs parents
  - \* Ménager un temps d'écoute des femmes, pour dépister d'éventuelles situations de vulnérabilité psychologique et sociale

# Législation (2)

- PPO : Complément de la surveillance médicale. Contribue à l'amélioration de la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés par une approche de santé publique et préventive
- La première séance est **individuelle** \*
  - Suivi préventif de la grossesse
  - Anticiper les difficultés somatiques, psychologiques ou sociales

\* Voir plan périnatalité 2005/2007, « comment mieux informer les femmes enceintes, recommandations pour les professionnels de santé »

# La PAN au sein de la CPAV

## ■ CH André Mignot

□ 1996 : 2 SF Hospitalières, 4 séances de 2 heures

**15% des femmes préparées**

• 2003 : Partenariat avec 6 sage-femmes libérales de la CPAV.

• **55% des femmes préparées**

Harmonisation des pratiques, 6 séances de 1H30.

Ce partenariat est une première approche des différentes possibilités qui peuvent se développer au sein de la CPAV en matière de PAN

# Contenu des séances

- 1 – Suivi de grossesse, motifs de consultations d'urgence, visite des locaux, relaxation (30 Mn)
- 2 – Travail corporel statique, bascule du bassin, relaxation
- 3 – Le déroulement du travail, Respiration, Relaxation
- 4 – Déroulement de l'accouchement, délivrance, accueil du Nouveau-né, relaxation
- 5 – Allaitement
- 6 – Suites de couches, Relaxation

Les pères sont conviés à participer aux séances

# La PAN au sein de la CPAV

- Vidéos une fois par mois. Film 30 minute environ, suivi d'un débat avec Sage-femme et psychologue
- Groupes de pères. 1h30, 1 fois par mois (S. Missonier)

# Anticipation parentale

- La globalité de cette approche correspond à un accompagnement qui va favoriser le processus de parentalité autour de l'anticipation.
- Il existe une certaine force de la transmission orale faite lors des séances, amplifiée par la dynamique de groupe, qui va permettre une certaine créativité pendant la période prénatale.



# Les bénéfices de la PAN

- Sur le déroulement de la grossesse
- Consultations aux urgences (Prévention)
- Sur le déroulement du travail
- Voir les études sur « Influence de la PAN sur les interactions mère-bébé à 2 jours de vie »
- S'appropriier les lieux

# Les limites de la PAN

- Les femmes débutent souvent la PAN assez tard, attendent d'être en congé maternité.
- Les femmes de milieu très défavorisé (foraines, immigrées ...) viennent rarement aux séances
- Les femmes hospitalisées pour MAP ou autres, n'ont pas de possibilité de bénéficier de séances de préparation.
- Une part de la prévention peut donc nous échapper.



# Les activités de PAN

Chant Prénatal

Yoga

Piscine

Etc .....

Souvent pratiquées en complément des séances « classiques ».

Possibilité de système « à la carte » pour les multipares

# Conclusion

## Plan de périnatalité 2005 – 2007

Les séances de préparation en anténatal occupent une place essentielle :

« Les séances de préparation doivent être proposées aux femmes enceintes précocement lors des consultations prénatales. Elles représentent une opportunité pour chaque femme et/ou chaque couple de développer les connaissances et les aptitudes nécessaires pour la première année de vie de l'enfant, en particulier les soins essentiels, ainsi que les pratiques parentales à l'égard de l'enfant à élever »